

## II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada.*

## MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, 12 juin 1967

N° E-2028

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note No. 241 du 31 mars 1967, qui proposait une entente entre nos deux Gouvernements touchant la mise en activité de certains postes radiophoniques de type standard (AM) avant le lever du soleil. Les conditions que vous proposez dans votre Note sont acceptables pour le Gouvernement canadien et j'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse, qui font foi en français et en anglais, constituent, entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, un Accord qui entrera en vigueur à compter de la date de ladite réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

*Secrétaire d'Etat aux  
Affaires extérieures*  
PAUL MARTIN

Son Excellence Monsieur W. Walton Butterworth  
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique  
Ottawa